



DIRECTION DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

FICHE DE POSTE

L'École Spéciale d'Architecture recrute son.sa Directeur.trice des Études.

1. Contexte

L'École Spéciale d'Architecture-ESA est la première école d'architecture privée, créée en France en 1866. Cet établissement d'enseignement supérieur et de recherche est habilité à délivrer des diplômes reconnus par l'Etat de Licence et de Master en Architecture, en conformité avec le processus de Bologne et sous la double tutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'accréditation de son offre de formation a été validée pour la période 2019-2025 par le HCERES-Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et approuvée par le CNESR-Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Dans le paysage des écoles d'architecture, l'ESA présente des propriétés distinctives :

- **Une école à l'enseignement diversifié dans ses pratiques et façons de concevoir l'architecture.**
- L'École est "Spéciale" parce qu'expérimentale : la pédagogie y est conçue et construite collectivement, expérimentée, régulièrement renouvelée ; elle croise les disciplines architecturales avec les pratiques de l'art aussi bien qu'avec les sciences écologiques et les sciences numériques.
- **Une école très internationale et attractive.** Pour cette rentrée de septembre 2022, l'École Spéciale accueille plus de 850 étudiants dont plus d'un quart de nationalité étrangère. L'ESA a construit, sur cette spécificité, une politique d'échanges et de partenariats internationaux qui profite à tous.
- **Une école d'une grande agilité** dans sa capacité à interroger et réinventer sa pédagogie, sa recherche et leur fonctionnement. Elle dispose de réseaux nombreux et actifs pour mobiliser des enseignants et des visiting professors de rang international.

Cet état des lieux résulte d'un travail d'ampleur, de 2015 à aujourd'hui :

- **Réactualisation du projet pédagogique** par des commissions collégiales.
- **Partenariats** avec des institutions d'enseignement supérieur :
 - Création en 2015 du double diplôme Ingénieur-Architecte avec l'ESTP-Cachan.
 - Ouverture en septembre 2020 d'un bachelor Architecture et Ingénierie avec l'ESTP-Troyes.
 - Projet en développement d'une antenne pédagogique à Dijon.
- **Validation du projet pédagogique** par le HCERES pour la période 2019-2025.
- **Validation de la qualification d'EESPIG** - Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général par le MESRI pour la période 2020-2024.
- **Renouvellement de la gouvernance** - élection d'une nouvelle Présidente en 2021 et nomination d'une nouvelle Directrice en 2022.
- **Restructuration administrative**, suite aux recommandations du HCERES -2018 : création d'un secrétariat général et organisation en 4 pôles dont un Service Pédagogie.
- **Adoption de nouveaux statuts** en juillet 2022, suite aux recommandations du HCERES. Ces statuts confèrent au Directeur la responsabilité d'arrêter le projet pédagogique et de recherche et de veiller à son application. Ils stipulent la création d'un Conseil de la Pédagogie et de la Recherche, placé auprès du Directeur et compétent pour débattre et proposer des orientations stratégiques en matière de formation, recherche et projets scientifiques.

Ainsi restructurée, l'École Spéciale d'Architecture ouvre un nouveau cycle de réinvention, pour former les architectes du 21ème siècle. Crise écologique et climatique, révolution numérique, nouveaux modes d'urbanisation, d'habitat : ces mutations de grande ampleur sont lourdes d'enjeux pour l'architecture. Son enseignement doit intégrer des approches plurielles, ouvertes aussi bien à la recherche qu'à l'expérimentation constructive et matérielle ou qu'à une digitalisation qui transforme les professions de la construction. L'ESA, parce qu'elle a déjà opéré un tournant affirmé dans ces directions, parce qu'elle pratique une pédagogie transversale et expérimentale, peut devenir un site d'excellence au plan français et international. **C'est dans ce cadre qu'elle recrute son.s.a responsable de la Direction des Études.**

2. Missions de la Direction des études

Le.la responsable travaillera auprès de la Direction et avec les instances pédagogiques sur les missions suivantes :

Impulser et coordonner une nouvelle dynamique pédagogique en Licence et Master

La préparation du prochain contrat quadriennal constituera un cadre pour traiter les enjeux suivants :

- Conforter le modèle pédagogique transversal et expérimental propre à l'ESA.
- Co-construire de nouveaux Masters, adaptés aux enjeux actuels de l'architecture, attractifs sur l'échiquier français et international des Masters.
- Développer les doubles diplômes.
- Développer la formation HMONP et les formations continues.
- Structurer et évaluer les missions du corps enseignant.

Poursuivre et profiler les projets de Recherche

- Activer la formation à la recherche dans les cursus Licence et Master.
- Co-construire un modèle valorisant les spécificités de l'ESA (Lab, Chaire...) et le faire reconnaître.

Conforter la dimension territoriale et internationale du modèle pédagogique

- Développer et profiler la pédagogie du "projet expérimental sur site" propre à l'ESA - l'École est déjà implantée dans le Grand Paris, à Troyes et étudie un projet ambitieux avec la métropole de Dijon.
- Conforter la position de l'ESA à l'international en intensifiant la politique de partenariat universitaire.

3. Compétences

Pour assumer ces responsabilités, le/la Directeur des études doit être une personne d'expérience, disposant des qualités suivantes :

- Formation supérieure - diplôme d'architecte-doctorat ou formation universitaire supérieure (master, doctorat).
- Expérience confirmée de la Direction des études dans des établissements d'enseignement supérieur, et des cadres réglementaires qui les régissent.
- Compréhension des spécificités de l'enseignement de l'architecture, en France et à l'international.
- Capacité de dialogue et de travail collectif, pour co-construire et gérer un projet pédagogique exigeant, appuyé sur les atouts et les propriétés de l'ESA.
- Vision prospective pour travailler auprès du Directeur et du CPR sur les orientations du projet pédagogique.
- Maîtrise orale / écrite du français et de l'anglais (la maîtrise d'autres langues étrangères sera un atout).

Le/la Directeur.trice des études travaillera au sein de l'École, 254, boulevard Raspail à Paris.

L'École recrutera son/sa Directeur.trice des études à temps plein par un contrat de droit privé, encadré par la convention collective de l'enseignement privé indépendant (JO du 28 août 2008).

Le contrat et la rémunération seront négociés en fonction de l'expérience et de l'âge de la personne recrutée.

4. Comment postuler ?

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, merci d'envoyer un mail à : candidature_esa@esa-paris.net.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **jeudi 10 novembre 2022**. Les candidatures seront envoyées à l'attention de la Direction de l'École Spéciale d'Architecture par email sur candidature_esa@esa-paris.net.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Un CV complet
- Une lettre de motivation circonstanciée
- Une proposition contractuelle et financière